

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE et INFORMATIONS DESTINÉES À LA CLIENTÈLE

du Goethe-Institut e.V., Oskar-von-Miller-Ring 18, 80333 München (« Goethe-Institut » ou « Nous ») pour la réservation de cours et d'examens et les ventes de marchandises.

Remarque : pour une meilleure lisibilité, nous renonçons à l'emploi simultané des formes féminine ou masculine. Toutes les caractérisations personnelles s'appliquent à tous les sexes.

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| 1. Champ d'application | 2 |
| 2. Inscription aux cours et aux examens, réserve contractuelle | 2 |
| 3. Tarifs | 2 |
| 4. Paiement | 2 |
| 5. Conditions particulières de participation aux cours et aux examens | 3 |
| a. <i>Cours en groupe</i> | 3 |
| b. <i>Modification de réservation et désistement en cas de cours et examens en présentiel</i> | 3 |
| c. <i>Échéance et paiement</i> | 4 |
| d. <i>Étendue des prestations</i> | 4 |
| e. <i>Hébergement en cas de cours en présentiel pour adultes (Région Allemagne)</i> | 4 |
| f. <i>Obligations des participants aux cours et examens</i> | 5 |
| g. <i>Droits d'auteur</i> | 5 |
| h. <i>Résiliation de cours</i> | 5 |
| i. <i>Réserve de modification en présence de circonstances ou d'évènements extraordinaire</i> s | 6 |
| 6. Conditions particulières de ventes de marchandises | 6 |
| 7. Limitation et Exonération de responsabilité | 6 |
| a. <i>Limitation de responsabilité</i> | 6 |
| b. <i>Exonération de responsabilité</i> | 7 |
| 8. Règlement des litiges | 7 |
| 9. Dispositions finales | 7 |

1. Champ d'application

Les Conditions Générales de Vente (« CGV ») ci-après s'appliquent à l'ensemble des relations contractuelles entre le Goethe-Institut et les consommateurs ou les entrepreneurs (« Clients », « Participants aux cours », « Participants aux examens » ou « Vous »), qui réservent des offres payantes du Goethe-Institut (ventes de marchandises, réservation de cours par correspondance et en présentiel et examens) sur place dans un Goethe-Institut. Si l'entrepreneur utilise des Conditions Générales de Vente contraires ou complémentaires, leur validité est réfutée par les présentes ; elles ne font partie intégrante du contrat que sous réserve de notre accord explicite.

2. Inscriptions aux cours et aux examens, réserve contractuelle

Le Goethe-Institut informe sur place sur les dates actuelles de cours et d'examens et sur les délais d'inscription. Seules les inscriptions qui nous parviennent en bonne et due forme et dans les délais sont prises en considération, ainsi qu'en fonction du nombre de places. En général, l'ordre dans lequel arrivent les inscriptions est déterminant.

Le Goethe-Institut décide sur place de la participation aux cours et aux examens. Tout droit de participation au cours ou à l'examen est exclu.

Le contrat est soumis aux conditions suivantes :

- pour tous les cours : les renseignements donnés dans l'inscription doivent correspondre aux conditions préalables d'autorisation nécessaires indiquées dans la description du cours et vous devez avoir atteint à la date du début des cours l'âge minimum énoncé dans la description du cours.
- pour les cours en groupe et épreuves en groupe : le nombre minimum de participants indiqué dans la description de chaque produit doit être atteint.
- le test d'évaluation éventuellement requis dans la description du produit doit être passé en temps voulu.
- concernant les examens : le participant doit remplir les conditions préalables de participation en vertu de l'Art. 3 du [Règlement d'examen](#) respectif du Goethe-Institut.
- concernant les cours pour enfants et jeunes : l'inscription doit avoir été effectuée par le ou les représentants légaux en tant que partenaire contractuel, et toutes les déclarations et/ou consentements nécessaires doivent avoir été transmis par écrit au Goethe-Institut suite à l'inscription.

Si une de ces conditions n'est pas remplie et que le contrat ne peut pas être conclu, les frais de cours ou d'examen seront remboursés dans ces cas, à moins que le Goethe-Institut puisse proposer un autre cours équivalent et que le participant y consente.

3. Tarifs

Les tarifs indiqués à la date de l'inscription sont applicables aux **cours et aux examens**.

Sauf dispositions contraires, le matériel de cours tel que les manuels et les frais d'examen ne sont pas compris dans le prix du cours.

4. Paiement

Le paiement peut être effectué selon les modes de paiement respectivement proposés à la date de paiement convenue. Tout droit à l'utilisation d'un moyen de paiement précis est exclu.

5. Conditions particulières de participation aux cours et aux examens

a. Cours en groupe

L'affectation à un niveau et à un groupe est effectuée sur la base d'un test d'évaluation payant ; à l'inscription, les frais de test sont imputés sur les frais du cours. Le test échoit en présence d'un certificat d'examen du Goethe-Institut. Des changements de classe pédagogiquement justifiés (par le niveau de résultat du participant) sont possibles au cours de la 1^e semaine de cours, sous réserve de disponibilité de places correspondantes. La décision définitive sur la participation incombe au Goethe-Institut, tout droit d'inscription au cours souhaité ou à la date d'examen souhaitée est exclu.

Le Point 2 p. 5 (réserve contractuelle) est appliqué en conséquence.

b. Modification de réservation et désistement en cas de cours et examens en présentiel

Une modification de réservation d'un cours en présentiel (par ex. modification de la date du cours) n'est possible que dans des cas exceptionnels et avec l'accord du Goethe-Institut. Sauf accord contraire, une participation aux frais est due pour toute modification de réservation à hauteur du montant suivant :

| Participation aux frais pour les modifications de réservations | |
|---|-------------------------|
| <i>Cours en présentiel en dehors de l'Allemagne</i> | 5 % des frais du cours* |
| <i>Cours en présentiel en Allemagne</i> | 60 € |

Sauf accord contraire, la modification de réservation d'un examen en présentiel n'est possible que dans des cas exceptionnels et avec l'accord du Goethe-Institut.

Le participant aux cours ou aux examens peut annuler la réservation par écrit (lettre, fax ou courriel) (pour les mineurs avec l'accord du représentant légal) conformément aux conditions ci-dessous :

| Participation aux frais en cas de désistement | | | |
|--|---|---|--------------------------|
| Désistement... | <i>Cours en présentiel en dehors de l'Allemagne</i> | <i>Cours en présentiel en Allemagne</i> | <i>Examens</i> |
| au plus tard 4 semaines avant le début | 10 % des frais du cours* | 160 € | |
| au plus tard 1 semaine avant le début | 20 % des frais du cours* | 30 % des frais du cours, au minimum 160 € | |
| au plus tard 1 jour avant le début | 30 % des frais du cours* | 50 % des frais du cours, au minimum 160 € | 100 % des frais d'examen |
| après le début | 100 % des frais du cours* | 100 % des frais du cours | |

* Règle pour les consommateurs avec un séjour régulier en Italie : ils ont le droit de demander le double de la participation aux frais mentionnée au cas où nous ne remplissons pas le contrat.

La réception de la déclaration de désistement par le Goethe-Institut est déterminante pour le respect du délai.

Le cas échéant, le participant au cours peut annuler gratuitement les prestations d'hébergement réservées 4 semaines avant le début du cours. Toute annulation plus tardive est exclue. Le loyer – y compris en cas de non-utilisation de l'hébergement – doit être réglé dans son intégralité si nous ne parvenons pas à relouer pour la période de location réservée.

Le participant aux cours ou aux examens est libre de prouver, dans le cadre de toutes les modifications de réservations et désistements, que nous n'avons subi aucun préjudice ou un préjudice moindre.

c. Échéance et paiement

Les frais (**frais de cours et/ou d'examens en présentiel**) sont dus dans leur intégralité à la date indiquée sur la facture.

Les frais des **cours par correspondance** doivent être réglés moyennant des paiements à trois (3) mois d'intervalle. Le premier paiement partiel est dû deux semaines suivant la réception de la facture. Tous les paiements partiels suivants sont dus en fonction du nombre de mois de cours respectivement le premier des 4^e, 7^e, 10^e, 13^e, 16^e, 19^e et 22^e mois de cours. La réception du paiement sur le compte du Goethe-Institut indiqué sur la facture est décisive pour déterminer le respect du délai de paiement. Le participant au cours demeure libre de s'acquitter de la totalité des frais dans le cadre d'un paiement unique à la réception de la facture.

Tous les frais bancaires encourus dans le cadre du paiement des frais de cours sont à la charge du participant au cours. Le Goethe-Institut ne perçoit pas de frais de transaction distincts.

Un cours ou un examen ne peut être ni débuté ni poursuivi si les échéances de paiement ne sont pas respectées. Dans ce cas, le Goethe-Institut a le droit d'attribuer autrement la place du cours s'il s'agit d'un cours en présentiel.

d. Étendue des prestations

Les frais de cours contiennent la participation aux cours par type de cours, la correction et le commentaire des devoirs et tests dans le cadre du cours concerné, la prise en charge pédagogique ainsi que la remise des attestations de participation, tandis que pour les cours par correspondance, le matériel de cours et son envoi au participant sont compris. Les attestations de participation ne sont délivrées que si le participant au cours a assisté à au moins 70 % des heures de cours.

Les frais d'examen incluent la délivrance d'un diplôme. En cas de perte du diplôme d'examen, un certificat de remplacement payant peut être délivré.

Veuillez consulter les descriptions des produits respectives pour les détails.

e. Hébergement en cas de cours en présentiel pour adultes (Région Allemagne)

Sur demande, le Goethe-Institut loue des logements meublés ou fournit des logements d'autres bailleurs pour la durée d'un cours en présentiel réservé. Le type d'hébergement est décrit dans l'offre, sans possibilité de visite préalable.

Les hébergements ne sont loués que dans le cadre des cours et pour une utilisation temporaire. Le jour d'emménagement est le jour d'arrivée indiqué, le jour de déménagement est le jour de départ indiqué. Le bail expire au jour du départ sans nécessité de résiliation. Si le locataire continue d'utiliser l'objet locatif après expiration du bail, le rapport entre bailleur et locataire ne s'en trouve pas reconduit. Toute nuitée des invités du participant au cours nécessite le consentement explicite du bailleur, lequel est donné dans l'intérêt légitime du participant au cours.

Le participant au cours n'est autorisé à utiliser les locaux loués qu'à des fins de logement conformément au règlement intérieur. Il est interdit de modifier les locaux loués. Le participant au cours s'engage à nettoyer, à aérer et à chauffer les locaux loués en bonne et due forme, et à manipuler avec précaution les installations et les équipements compris dans la location. Le participant au cours est tenu de notifier sans délai au Goethe-Institut tout dommage subi par les locaux loués, par le bâtiment, ainsi que par les équipements et installations faisant partie du bâtiment ou du terrain et à le supprimer à ses frais s'il a causé le dommage par négligence du devoir d'en prendre soin ou autre.

Lors de la cessation du bail ou lors de son déménagement, le participant au cours est tenu de restituer les locaux loués en état de propreté et avec toutes les clés qui lui ont été remises.

f. Obligations des participants aux cours et aux examens

Le participant à un cours en présentiel

- doit veiller lui-même et à ses frais que son séjour sur les lieux des cours soit légal et qu'il possède l'autorisation de voyager et le permis de séjour/visa nécessaire le cas échéant.
- Il lui incombe de souscrire une assurance maladie, accident, responsabilité civile et du mobilier d'habitation.
- Il s'engage à respecter le règlement intérieur et celui des cours en vigueur dans les instituts.
- Afin de protéger les droits personnels des participants et du personnel, il n'a pas le droit, ni pendant le cours ni en dehors des heures de cours, de prendre des photos, de faire des enregistrements vidéo ou audio d'autrui, sauf si les personnes y ont donné leur accord explicite préalable.

Le participant à un cours par correspondance

- doit lui-même veiller à remplir les conditions techniques préalables nécessaires à la participation au cours et indiquées dans l'offre.
- Il n'est pas autorisé à publier ou à rendre accessibles à des tiers les données d'accès mises à sa disposition pour les plateformes d'apprentissage et/ou de tests du Goethe-Institut.

Les obligations du participant à un examen découlent du règlement des examens dans sa version respectivement en vigueur.

g. Droits d'auteur

L'ensemble du matériel de cours et d'examen (textes, exercices, questions-tests, solutions, images, codes de programmes, vidéos et autres contenus) est protégé par des droits d'auteur. Un simple droit d'utilisation, non cessible est exclusivement conféré aux participants aux cours pour l'utilisation personnelle dans le cadre de la participation à un cours.

Il est notamment interdit aux participants aux cours de faire une copie - même en extrait - pour des tiers ou de rendre accessible au grand public, de transmettre sur l'Internet ou sur d'autres réseaux, à titre onéreux ou gratuit, de revendre ou d'utiliser à des fins commerciales le matériel de cours ou d'examen. Il est interdit de retirer les éventuelles mentions des droits d'auteur, les signes distinctifs ou les emblèmes de marques. Toute violation des droits d'auteur est passible de poursuites pénales.

h. Résiliation

(1) Cours par correspondance

La durée du cours choisi vaut telle qu'elle est indiquée dans la description du produit.

Vous pouvez résilier à tout moment, sans indication de motifs, la première fois à échéance du premier semestre suivant la conclusion du contrat avec un préavis de six semaines, à échéance du premier semestre avec un préavis de trois mois. Il n'est pas dérogé au droit du Goethe-Institut et du participant au cours de résilier le contrat pour raison importante.

(2) Mise en danger du bien-être de l'enfant dans le cadre des cours pour enfants et adolescents

Le Goethe-Institut se réserve le droit de résilier le cours prématurément et sans préavis dans le cas de faits susceptibles de mettre en danger le bien-être de l'enfant ou du participant adolescent, si le Goethe-Institut n'est pas en mesure d'assurer un cours individuel qui pourrait y remédier.

Le Goethe-Institut n'est pas responsable des dommages éventuels causés par la résiliation du cours, sauf si ces dommages résultent d'un acte intentionnel ou commis par négligence grave du Goethe-Institut. Il n'est pas dérogé aux dispositions du Point 10.

(3) Violation des obligations de comportement

Le Goethe-Institut se réserve le droit de résilier le cours prématûrement et sans préavis en cas de mauvaise conduite grave de la part du participant. Le harcèlement moral ou sexuel, la consommation de drogues ou un comportement agressif à l'égard d'un ou d'une autre participant(e) sont en particulier considérés comme des cas de mauvaise conduite grave.

Dans les cas susmentionnés au Point 5 (h), la résiliation doit se faire par écrit.

Les éventuelles dispositions légales nationales à caractère contraignant ne sont pas affectées par la présente clause de résiliation.

i. Réserve de modification en présence de circonstances ou d'évènements extraordinaires

En cas de circonstances ou d'évènements graves, extraordinaires, ou en cas de modification de circonstances ou d'évènements déjà existants qui échappent à l'influence du Goethe-Institut (par ex. troubles, conflits armés ou actes de terrorisme, catastrophes naturelles, épidémies, pandémies etc.), nous nous réservons le droit de vous proposer des modifications du cours (par ex. au niveau des dates ou des lieux). Dans ce cas, nous vous soumettrons une nouvelle offre en vous priant de nous informer si vous acceptez l'offre modifiée ou si vous souhaitez résilier le contrat. Si vous résiliez le contrat, nous vous rembourserons les avances que vous avez éventuellement versées (le cas échéant en rapport de la prestation fournie).

6. Conditions particulières de ventes de marchandises

La marchandise demeure notre propriété jusqu'à son paiement intégral.

7. Limitation et exonération de responsabilité

a. Limitation de responsabilité

Pour les droits découlant de dommages qui nous sont imputables ou qui sont imputables à nos représentants légaux ou à nos agents d'exécution, nous répondons toujours de manière illimitée

- en cas d'atteinte à la vie, au corps ou à la santé,
- en cas de violation contractuelle délibérée ou par négligence grave,
- en cas de promesse de garantie, si convenue,
- vis-à-vis des consommateurs.

En cas de violation des obligations essentielles du contrat, dont le respect permet l'exécution en bonne et due forme du contrat et auxquelles la partie contractante s'est fiée à juste titre (obligations cardinales), par négligence légère de notre part, de la part de nos représentants légaux ou de nos agents d'exécution, la responsabilité à l'égard des entrepreneurs est limitée à hauteur du montant du dommage prévisible à la conclusion du contrat et dont la survenance est typiquement escomptée.

Par ailleurs, les droits à la réparation du dommage sont exclus. En particulier, le Goethe-Institut n'est pas non plus responsable de la défaillance de ses prestations pour cause de force majeure (par ex. catastrophes naturelles, incendie, inondations, guerre, ordonnances administratives et toutes les autres circonstances qui échappent au contrôle des parties au contrat).

b. Exonération de responsabilité

Vous nous exonérez de toute responsabilité en cas de réclamation formulée à notre encontre par des tiers sur la base d'une violation de la loi ou d'un manquement à un devoir commis par vous dans le cadre de votre participation aux cours et/ou aux examens, à moins que vous ne soyez pas responsable de ce manquement. Sur présentation des justificatifs correspondants, vous nous indemnisez des frais de défense juridique nécessaires, y compris tous les frais de justice et d'avocat. Il n'est pas dérogé à d'autres droits d'indemnité.

Cela s'applique aussi aux cours pour les enfants et les adolescents, si la violation de la loi ou le manquement à un devoir est commis par votre enfant.

8. Règlement des litiges

Nous acceptons de participer à une procédure de médiation de la consommation devant l'entité compétente, à savoir : Allgemeine Verbraucherschlichtungsstelle des Zentrums für Schlichtung e.V., Straßburger Straße 8, 77694 Kehl am Rhein, www.verbraucher-schlichter.de.

9. Dispositions finales

L'interlocuteur pour les plaintes relatives aux cours et aux examens proposés par le Goethe-Institut est la direction du Goethe-Institut respectif. Le règlement d'examen réglemente les démarches concernant les plaintes relatives aux examens.

Le Goethe-Institut prélève, traite et utilise des données à caractère personnel des participants, autant pour réaliser un contrat passé avec les participants que dans le cadre de l'autorisation légale et d'un consentement en matière de protection des données accordé au Goethe-Institut le cas échéant. Pour les détails, veuillez consulter la déclaration de confidentialité spécifique à laquelle il est ici explicitement renvoyé.

Des informations actuelles sur les tarifs, les dates d'inscription etc. sont publiées sur la page d'accueil du Goethe-Institut respectif (www.goethe.de). Pour les détails sur la réalisation des examens, veuillez consulter le règlement d'examen du Goethe-Institut ainsi que les dispositions de réalisation des différents examens.